



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
CULTURE

OBJET :
Adoption du projet
pédagogique de
l'Ecole de Musique
Intercommunale
Castelnaudary
Lauragais Audois

Présents : Philippe GREFFIER, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Régis BONDOUI, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
05 juillet 2023

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Christophe PRADEL par Régis BONDOUI.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Alain CARBON à Danielle FABRE, Hélène GIRAL à Denis BOUILLEUX, Benoit MERLIN à Philippe GREFFIER, Bruno PERLES à Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à Marie-Paule CAU.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Hubert CHARRIER, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Dominique DUBLOIS, Prescillia GRANIER, Frédéric JEANJEAN, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Henri POISSON, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Véronique CORROIR, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric LEMOINE, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Bruno POMART, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Jean-François POUZADOUX.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230711-2023_110D-DE

2023-110

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le projet pédagogique de l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois est une véritable clé de voute de l'apprentissage musical.

Il permet à la fois de structurer l'enseignement dispensé par les professeurs (objectifs, programmes, évaluations, manifestations) et de donner aux élèves une vision claire du chemin musical sur lequel l'école souhaite les conduire.

De surcroît, il informe de façon exhaustive les parents des possibilités et des obligations liées à cet enseignement.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'approuver le projet pédagogique 2023 - 2027 de l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet pédagogique 2023-2027 de l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 11 juillet 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-François POUZADOUX

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 011-200035855-20230711-2023_110D-DE



Projet pédagogique

2023-2027



**CASTELNAUDARY /
LAURAGAIS AUDOIS /**

C'LA communauté

Sommaire

Préambule	p 3
Généralités	p 4
En détail	p 6
1.Les cours individuels	p 6
2.Les modules	p 12
3.Les pratiques collectives	p 14
4.Les cursus	p 20
5.Les C.H.A.M.	p 29
6.Les IMS	p 35
7.Les interventions en crèche	p 40
8.Mais aussi	p 42
En conclusion	p 46

Préambule

L'école de musique intercommunale de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois reçoit entre 250 et 300 élèves chaque année. L'équipe pédagogique est constituée de 14 professeurs aux compétences multiples.

Les instruments proposés à l'enseignement sont principalement ceux de la famille des vents, complétés par la guitare, le piano et la batterie.

De nombreuses pratiques collectives sont proposées pour les élèves en cours d'apprentissage comme pour les élèves hors cursus.

L'enseignement musical que nous fournissons est complété par la formation musicale sur le 1^{er} cycle et par des modules qui répondent aux besoins des élèves en cycle 2.

Avec le précédent projet pédagogique, l'école de musique a su évoluer vers une structure répondant aux enjeux du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique et structurant ainsi l'ensemble des cours individuels, des pratiques collectives et des cours de formation musicale.

Ce nouveau projet pédagogique va répondre aux nouveaux besoins, corriger ce qui n'a pas fonctionné et amener l'école vers de nouvelles disciplines, des cours de musiques actuelles plus présents et la modernité avec l'utilisation de plateformes numériques et réseaux sociaux.

Les principaux changements par rapport au précédent projet pédagogique sont proposés pour répondre aux besoins des élèves, en ayant par exemple plus de flexibilité en 2nd cycle, tout en préservant le schéma national d'orientation pédagogique.

Il s'agira aussi développer les musiques actuelles avec un soutien plus important de la part de l'école de musique et une nouvelle dynamique que les élèves pourraient apprécier.

La modernité sera également recherchée, avec la création de deux cours de MAO (musique assistée par ordinateur), discipline qui est de plus en plus enseignée dans les écoles de musique et conservatoires de France, répondant ainsi aux demandes d'une nouvelle génération.

Pour la jeunesse, l'utilisation d'internet est plus que présents. Motiver les élèves par ces supports est une nouvelle approche de la pédagogie qui demande à être expérimentée. D'autant plus qu'à travers la crise sanitaire de 2020, l'utilisation de ces supports a permis de créer des auditions, concert virtuel, permettant de maintenir le plus possible la motivation des élèves.

Ce projet peut évoluer au fil des années, les nouvelles disciplines peuvent être créées, améliorées.

Leitmotiv : Notre passion musicale et notre exigence au service de tous

Généralités

Un cursus

Un élève en **cursus** est un élève inscrit en cours d'instrument individuel ou de chant individuel.

Cours individuels

Un élève en cursus, outre sa discipline principale (spécialité instrumentale ou chant), se voit affecter obligatoirement un cours de Formation Musicale (FM) et un cours de Pratique Collective (PC).

Le professeur d'instrument ou de chant (professeur principal) guide l'élève dans ses choix tout au long du cursus, en fonction des compétences acquises par l'élève. Il accompagne l'élève dans son projet artistique.

Régulièrement ou pour l'année scolaire, le professeur d'instrument ou de chant peut grouper plusieurs élèves en cours individuels, par niveau et/ou âge (cours en groupe). Pour cette pédagogie de groupe, dans la mesure du possible, le cours groupera maximum 3 élèves dans une heure.

Formations Musicales (FM)

La FM est obligatoire pour tous les élèves suivant un cours d'instrument ou de chant (sauf 3ème cycle amateur).

La validation d'un cursus dans un autre établissement ou, après évaluation, la validation d'un niveau d'acquisition peuvent dispenser de cours de FM.

Le directeur est seul habilité à accorder des dispenses exceptionnelles, pour une durée d'un an non renouvelable.

Dans tous les cas, l'élève est considéré comme étant en cursus.

Pratiques Collectives (PC)

La Pratique Collective est la base d'un enseignement complet et de qualité qui prépare à la rencontre avec le public.

Elle est obligatoire pour tout élève en cursus dès le 1er cycle (instrumental ou chant). Elle fait partie du cursus FM adulte ou FM enfant pour les 2 premières années d'enseignement de la FM.

Un élève en cursus ne peut être dispensé de pratique collective. Toute pratique collective peut être validée dans un autre établissement selon avis du directeur.

Les ensembles de l'Union Musicale des Sans Souci (Batterie-fanfare et Harmonie) sont des ensembles qui permettent aux élèves en cursus de valider la pratique collective et la FM par pratique collective au sein d'ensembles bien inscrits dans le paysage culturel de notre territoire.

Les modules sont des cours collectifs de Formation Musicale de second cycle.

Les ateliers, les groupes musac, les orchestres, les cours de musique de chambre ou la CHAM sont des cours de pratique collective. La présence à tous les cours est obligatoire pour valider un cycle.

Les ensembles mono-instrumentaux ou ponctuels se pratiquent en plus de la pratique collective obligatoire.

Inscriptions

Pour les réinscriptions, les modalités d'affectation dans les cours sont proposées par le professeur principal et validées par le directeur lors des réinscriptions.

Pour les inscriptions nouvelles, c'est le directeur qui valide les cours demandés par les nouveaux élèves enfants comme adultes.

Un élève en cursus ne suivant pas le cours de pratique collective ou le cours de formation musicale ne sera plus prioritaire pour les réinscriptions de juin.

Un élève Hors Cursus est un élève qui prend un cours de pratique collective ou/et de FM sans cours d'instrument ni cours de chant. Son professeur principal est l'enseignant de pratique collective ou l'enseignant de FM.

Les départements

Afin de mieux gérer l'ensemble des pratiques de l'école musique, des départements ont été créés. Chaque département a un professeur référent.

- **Cuivres**
Trompettes, trombones, cors, euphoniums, tubas
- **Bois**
Clarinettes, hautbois, flûtes, saxophones
- **Piano**
Classique et musiques actuelles
- **Guitares**
Classiques ou électriques
- **Chant lyrique**
Cours individuels, collectifs et chorale
- **Chant musiques actuelles**
Cours individuels, collectifs et chorale
- **Percussions**
Batterie et percussions
- **Formation musicale**
Enfants et Adultes
- **Innovations pédagogiques**
Des propositions d'innovations pédagogiques sur des thèmes variés, que ce soit pour l'école de musique dans son intégralité comme pour des cours spécifiques.
- **Interventions milieu scolaire**
Pour l'ensemble des écoles où nous intervenons
- **CHAM**
Vocale et Instrumentale, dans le primaire comme pour le secondaire
- **Musiques actuelles**
Big band, atelier Musac 1 et 2
- **Les ensembles instrumentaux**
Harmonie, musique de chambre, ensemble mono instrumentaux

Suivant les années et les disciplines enseignées, ces départements sont susceptibles d'être modifiés afin d'être au plus près des compétences des professeurs et du bon développement des classes.

Les enseignants « dumistes »

Les enseignants dumistes de l'EMI (école de musique intercommunale) interviennent dans toutes les écoles élémentaires (du CP au CM2) de notre territoire et les ensembles de l'EMI participent régulièrement à des projets avec l'Éducation Nationale.

L'EMI peut recevoir des étudiants dumistes qui valident leur pratique dans nos écoles. Les projets s'élargissent alors dans le cycle I (maternelle).

De par les compétences multiples d'un dumiste, les intervenants peuvent donner des cours dans leurs compétences et participer à plusieurs projets de l'EMI.

EN DÉTAIL

1. Les cours individuels :

Classe de batterie et percussions

La batterie est l'instrument principal des cours.

En complément, l'initiation aux percussions (niveau cycle 1) sera proposée : timbales, claviers, accessoires...

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

Pratiques collectives en lien avec la classe :

Régulièrement, la classe de batterie se réunit sous la forme d'un ensemble mono-instrumental. Une classe de Batucada est proposée (ce cours est ouvert au public hors cursus).

Classe de trombone, euphonium et tuba

Le trombone et l'euphonium sont les instruments principaux des cours

En complément, l'initiation au Tuba (niveau cycle 1) sera proposée en fin de 1^{er} cycle.

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

Pratiques collectives en lien avec la classe :

Régulièrement, les classes de cuivres se réunissent sous la forme d'ensembles. Régulièrement, la classe de trombone / euphonium se réunit sous la forme d'un ensemble mono-instrumental.

Régulièrement, un ensemble avec des instruments ayant la tessiture « grave » se réunit.

Classe de TROMPETTE et COR

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

Pratiques collectives en lien avec la classe :

Régulièrement, les classes de cuivres se réunissent sous la forme d'ensembles.
Régulièrement, la classe de trompette / cor se réunit sous forme d'un ensemble mono-instrumental.

Classe de FLUTE TRAVERSIERE

En complément, dans l'optique du développement artistique des élèves, l'initiation au piccolo et à la flûte en sol sera proposée en fin de 1^{er} cycle.

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

Pratique collective en lien avec la classe :

Régulièrement, la classe de flûte se réunit sous la forme d'un ensemble mono-instrumental.

Classe de HAUTBOIS

En complément, dans l'optique du développement artistique de l'élève, l'initiation au cor anglais sera possible en fin de 1^{er} cycle.

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

Pratique collective en lien avec la classe :

Régulièrement, la classe de hautbois se réunit sous la forme d'un ensemble mono-instrumental.

Classe de CLARINETTE

En complément, l'initiation à la clarinette basse sera proposée en fin de 1^{er} cycle.

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

Pratique collective en lien avec la classe :

Régulièrement, la classe de clarinette se réunit sous la forme d'un ensemble mono-instrumental.

Classe de SAXOPHONES

Le saxophone alto est l'instrument principal des cours.

En complément, l'initiation aux saxophones soprano, ténor et baryton sera possible en fin de 1^{er} cycle.

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

Pratique collective en lien avec la classe :

Régulièrement, la classe de saxophone se réunit sous la forme d'un ensemble mono-instrumental.

Classe de PIANO

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans).

Possibilité d'accueillir les élèves à partir du CP (6 ans) sous réserve de maturité et de motivation.

Pratique collective en lien avec la classe :

Régulièrement, les élèves jouent en quatre mains, six mains et deux pianos.

Classe de GUITARES Classique et Electrique

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir du CE1 (7 ans) sous réserve de maturité, de conditions physiques appropriées et de motivation.

En complément, une initiation à la guitare électrique sera proposée en fin de 1^{er} cycle pour ceux qui auront choisi guitare classique dès le début. Et inversement, une initiation à la guitare classique sera proposée en fin de 1^{er} cycle pour ceux qui auront choisi guitare électrique dès le début.

Pratique collective en lien avec la classe :

Régulièrement, la classe de guitares se réunit sous la forme de deux ensembles mono-instrumentaux. Un ensemble Cycle 1 et un ensemble Cycle 2.

Classes de CHANT

a) Musiques actuelles

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir de 12 ans sous réserve de conditions physiques appropriées, de maturité et de motivation.

Pratiques collectives en lien avec la classe :

Un chœur cycle 1 aux esthétiques variées est proposé.

Les ateliers de musiques actuelles Musac 1 et Musac 2 ainsi que le Big Band seront proposés suivant le niveau des élèves et évaluations des professeurs.

b) Musique classique

Conditions d'admission :

Les cours débutent à partir de 17 ans sous réserve de conditions physiques appropriées, de maturité et de motivation.

Une initiation au chant lyrique est proposée aux élèves à partir de 14 ans. Il s'agira alors d'aborder un répertoire de style « classique » et de préparer progressivement la voix vers le chant lyrique à partir de 17 ans.

Pratique collective en lien avec la classe : Ateliers et chœurs tout au long du cursus

L'éveil musical comme tremplin

Durant la 3^{ème} année d'éveil musical (niveau CP), les professeurs peuvent venir présenter leur instrument durant le cours. Si certains élèves sont très motivés par un instrument, qu'il reste des places et que le professeur juge cet élève apte à débiter, alors une année « initiation » est proposée pour commencer durant l'année d'éveil.

Durée des cours

La durée du cours de pratique individuelle dépend du cycle instrumental dans lequel est l'élève :

- 1^{er} Cycle : 30 min
- 2nd Cycle : 45 min
- 3^{ème} Cycle : 01h00 (cours possible en fonction des places disponibles)

2. Les modules :

Les modules sont des cours collectifs de formation musicale cycle 2 ouverts à tous les élèves en cursus ayant validé un niveau de fin de premier cycle ou une fin de cycle adulte.

Les élèves valident leur année de module soit par contrôle continu, soit par une évaluation en fin d'année.

Les élèves peuvent suivre plusieurs modules dans la même année. Cela permet de valider plus rapidement son parcours spécifique en cycle 2 de formation musicale.

Module rythmes et culture

Ce cours est aussi ouvert aux élèves hors cursus selon évaluation d'un niveau de fin de 1^{er} cycle et avis du professeur spécialisé.

Ce cours est composé de plusieurs séquences :

- Jeux rythmiques
- Improvisations
- Écoutes et lien avec l'écriture musicale, dans le but d'approfondir les bases rythmiques de la formation musicale cycle 1 et de vivre le rythme avec le corps.
- Culture musicale, écoutes de différents styles de musiques, différentes époques, régions du monde etc.

Module FMAO (formation musicale assistée par ordinateur)

Ce cours est aussi ouvert aux élèves hors cursus selon évaluation d'un niveau de fin de 1^{er} cycle et avis du professeur spécialisé.

Ce cours inclut l'apprentissage d'un logiciel libre d'écriture musicale.

Il permet de réviser et de perfectionner les acquis du premier cycle et du cycle adulte de formation musicale.

Les séances permettent aux élèves de développer des connaissances en écriture musicale, principalement en arrangement.

Cela permet aux élèves d'écrire des partitions pour leur instrument et ensembles d'instruments.

Suivant certaines conditions, les disponibilités et les possibilités avec les classes instrumentales et d'ensemble instrumentaux, les élèves pourront faire jouer leurs arrangements.

Module improvisation

Ce cours est aussi ouvert aux élèves hors cursus selon évaluation d'un niveau de fin de 1^{er} cycle et avis du professeur spécialisé.

L'objectif de ce cours est d'acquérir les bases de la connaissance de l'harmonie des musiques actuelles au travers des répertoires abordés dans le cours.

Il permet d'acquérir des méthodes de travail personnelles favorisant le sens critique et la prise d'initiatives en improvisation.

Ce cours est une ouverture à l'improvisation et les élèves sont invités à intégrer les ensembles de musiques actuelles pour développer leur apprentissage.

Module FM écoute et analyse

Ce cours est aussi ouvert aux élèves hors cursus selon évaluation d'un niveau de fin de 1^{er} cycle et avis du professeur spécialisé.

L'objectif de ce cours est de perfectionner ses connaissances de formation musicale acquises en cycle 1 et cycle adulte par le biais d'analyses auditives et écrites.

Il permet aussi de se perfectionner en lecture musicale et en rythmes avec des exercices plus complexes.

Un second niveau de ce module sera créé en fonction du nombre d'élèves souhaitant se perfectionner après la fin de leur première année de ce module.

Module MAO (musiques assistées par ordinateur)

Ce cours est aussi ouvert aux élèves hors cursus selon évaluation d'un niveau de fin de premier cycle et avis du professeur spécialisé.

L'objectif de ce cours est de composer de la musique à l'aide d'un ordinateur et d'un clavier maître. Il permet ainsi d'aborder une autre facette de la création musicale.

Il s'agira pour les élèves de maîtriser un logiciel de MAO (Ableton, Pro tools, Garage band...) et d'utiliser les compétences acquises en cycle 1 de formation musicale.

L'apprentissage et l'utilisation d'un clavier maître, de ses touches et des pads permettront aux élèves de découvrir une nouvelle approche pour créer de la musique.

Module FM par la pratique d'ensemble

Ce cours est aussi ouvert aux élèves en cursus ayant validé 3 modules du 2nd cycle de FM. Il est aussi soumis à l'avis du professeur spécialisé et du directeur.

Il permet aux élèves de continuer leur formation musicale au travers de la pratique d'ensemble.

Les ensembles concernés :

- Musique de chambre
- Ensemble de guitare cycle 2
- L'ensemble Musac 2
- Le Big Band
- Harmonie Petit Souci
- Harmonie Sans Souci

Module technique du son et de l'enregistrement

Ce module n'est pas encore créé. Il s'agit de présenter ce module pour une création future si la possibilité et la demande s'en font sentir.

Ce module est un cours collectif de formation musicale cycle 2 ouvert à tous les élèves en cursus ayant validé un niveau de fin de premier cycle ou une fin de cycle adulte. Ce cours est aussi ouvert aux élèves hors cursus selon évaluation du professeur spécialisé.

L'objectif de ce cours est de maîtriser les outils techniques de sonorisation. Cela permettra aux élèves de sonoriser un concert, réaliser des enregistrements, utiliser et comprendre le matériel à disposition, utiliser des logiciels de montages (Audacity, Garage Band, Pro tools etc...).

Le but est de rendre les élèves autonomes pour leurs concerts, enregistrements et divers projets musicaux dans le cadre amateur.

Module musique ancienne

Ce module n'est pas encore créé. Il s'agit de présenter ce module pour une création future si la possibilité et la demande s'en font sentir.

Ce module est un cours collectif de formation musicale cycle 2 ouvert à tous les élèves en cursus ayant validé un niveau de fin de premier cycle ou une fin de cycle adulte. Ce cours est aussi ouvert aux élèves hors cursus selon évaluation du professeur spécialisé.

Généralement, on entend par musique ancienne la musique composée avant le XVIII^e siècle. Il abordera néanmoins un répertoire allant jusqu'à la musique baroque. Suivant les possibilités, des instruments anciens seront fournis aux élèves. Les compétences de lecture, rythmes, interprétations et culture seront abordées durant les séances.

3. Les pratiques collectives

Atelier Batucada

Cet atelier est un cours collectif de percussions brésiliennes. Il permet d'apprendre des morceaux de batucada avec des percussions et des rythmes spécifiques (latin, salsa, mambo, etc.). Cette batucada est aussi ouverte à divers styles de musique.

Conditions d'admission :

Ce cours est ouvert aux élèves en cursus et aux élèves hors cursus, selon évaluation et avis du professeur spécialisé.

Atelier Clavier Arrangeur

Cet atelier n'est pas encore créé. Il s'agit de présenter cet atelier pour une création future si la possibilité et la demande s'en font sentir.

C'est un cours de pratique collective cycle 1 sous les recommandations du professeur spécialisé.

L'objectif de ce cours est d'apprendre à utiliser des claviers numériques arrangeurs. En utilisant les diverses fonctionnalités permettant de créer des musiques (les sons, boîte à rythmes, différentes fonctionnalités etc.).

Il s'agit là d'une initiation pour acquérir diverses compétences et utiliser les notions apprises en formation musicale : Métrique, tonalité, rythmes, harmonie, style etc.

La création d'accompagnements pour les autres instruments peut être envisagée. Ce cours permet aussi, par l'utilisation de claviers numériques, de préparer l'intégration de l'élève en classe de M.A.O.

Conditions d'admission :

Ce cours est ouvert aux élèves en cursus de 1er cycle à partir de la 3ème année de piano selon évaluation et avis du professeur spécialisé. Ce cours est limité à 6 élèves.

Atelier piano accompagnement Musac

C'est un cours de pratique collective cycle 1 d'une durée de 2 ans, ouvert à tous les élèves en cursus à partir de la 3ème année de piano et aux élèves hors cursus. L'objectif de ce cours est d'acquérir les bases de la connaissance de l'harmonie des musiques actuelles. Avec des chiffrages, l'écriture des accords et des grilles d'accords pour l'accompagnement des musiques actuelles mais aussi préparer à l'improvisation.

Conditions d'admission :

Ce cours est ouvert aux élèves en cursus et aux élèves hors cursus, selon évaluation et avis du professeur spécialisé. Ce cours est limité à 6 élèves.

Atelier guitare accompagnement Musac 1-2

Cet atelier n'est pas encore créé. Il s'agit de présenter cet atelier pour une création future si la possibilité et la demande s'en font sentir.

Cet atelier est un cours collectif de guitare sans obligation de FM. Il permet d'apprendre à accompagner à partir des tablatures.

Conditions d'admission : **Musac 1** : ouvert aux débutants adolescents et adultes après évaluation et avis du professeur spécialisé. **Musac 2** : ouvert aux élèves adolescents et adultes ayant déjà pratiqué la guitare et après évaluation du professeur spécialisé.

Atelier groupe Musac 1-2

C'est un cours de pratique collective hebdomadaire de 2h00 sur une esthétique de musiques actuelles. Il valide aussi la FM pratique d'ensemble. Le nombre d'élèves est limité dans cet atelier et les élèves en cursus sont prioritaires.

Conditions d'admission : Ce cours réservé aux élèves en cursus, selon évaluation et avis du professeur spécialisé. Il est important d'avoir acquis un certain niveau instrumental ou en chant. Si ce n'est pas le cas, les élèves devront prendre des cours avec l'avis des professeurs spécialisés et du directeur.

Le 1^{er} niveau permet aux élèves de démarrer cette esthétique musicale et d'apprendre les codes des musiques actuelles. **Le 2nd niveau** permet d'aborder un répertoire plus complexe après les acquis du 1^{er} niveau. Il intègre aussi l'improvisation dans les compétences abordées durant les séances.

Régulièrement, les deux niveaux s'exerceront ensemble pour réaliser des morceaux avec plus de musiciens et aussi aider les élèves du 1^{er} niveau à progresser.

Big Band

Cet atelier est un cours de pratique collective de musiques actuelles à dominante Jazz pouvant aller d'une formation réduite au Big Band, selon l'effectif annuel.

L'objectif est d'approfondir le travail de section des vents et développer une meilleure cohésion avec la section rythmique. Il valide aussi la FM pratique d'ensemble.

Régulièrement, des concerts sont réalisés avec une exigence de qualité.

Conditions d'admission :

Ce cours est ouvert aux élèves en cursus ayant validé leur examen de fin cycle 1, aux élèves adultes ayant validé l'examen inter-cycle instrumental ou chant et aux élèves hors cursus selon évaluation et avis du professeur spécialisé.

Chœur FM 1-2

Ce chœur est un cours de pratique collective de 30 min associé aux cours de FM 1ère et 2ème année.

Il valide la pratique collective pour tous les élèves en cursus dès la première année d'apprentissage.

Il suit la progression des élèves sur le plan vocal tout en abordant aussi les compétences acquises durant l'année de FM.

Chœur Inter générationnel

Ce chœur est un cours de pratique collective polyphonique toutes esthétiques. Il valide la pratique collective des adultes et adolescents débutants. Cette pratique collective fait partie du cours FM Aduo 1 dès le début de l'année. Il s'agit, dès le 1^{er} cour à l'école de musique de goûter à la pratique collective.

Cela permet aux élèves de valider leur pratique collective.

Le mélange inter générationnel est très important dans ce cours, c'est une première sur le territoire.

Conditions d'admission :

Ce cours est ouvert aux élèves en cursus et aux élèves hors cursus, de 9 à 99 ans

Ensemble de guitares 1-2

Ces ensembles valident la pratique collective des élèves en cursus.

Conditions d'admission :

Cycle 1 : ouvert aux débutants en cursus cycle 1 à partir de la première année selon avis du professeur principal.

Cycle 2 : ouvert aux élèves **en cursus** à partir de la 4ème année de cycle 1 ou **hors cursus** selon évaluation et avis du professeur spécialisé. Il valide aussi la FM pratique d'ensemble.

Musique de chambre

Cours dispensés autour du piano et validant la pratique collective de tous les élèves.

Les élèves peuvent valider la pratique collective dans ces cours. Il valide aussi la FM pratique d'ensemble.

Selon les projets de classe, la pratique collective mono-instrumentale pourra se faire ponctuellement par un regroupement des cours individuels des élèves inscrits dans le projet.

Il est ouvert aux élèves **hors cursus** selon évaluation et avis du professeur spécialisé.

Harmonie cycle 1 « Mini Souci » :

Cet orchestre d'instruments à vent avec percussions et piano valide la pratique collective des élèves en cursus avec un répertoire varié allant du classique aux musiques de film.

Il pourra servir de base de mise en pratique collective des rythmes, des gammes et autres notions de formation musicale.

Conditions d'admission :

Cet orchestre est ouvert aux **élèves en cursus** cycle 1 à partir de la première année selon avis du professeur principal. Il est ouvert aux **élèves hors cursus** selon évaluation et avis du professeur spécialisé.

Harmonie cycle 1-2 « Petit Souci »

Cet orchestre d'instruments à vent avec percussions valide la pratique collective des élèves en cursus. Il valide aussi la FM pratique d'ensemble.

Cette harmonie aborde un répertoire varié allant du classique traditionnel et contemporaines.

Suivant les projets, il accompagne le conte musical des IMS (interventions en milieu scolaire) en création.

Conditions d'admission :

Cet orchestre est ouvert **aux élèves en cursus** à partir de la 4ème année de cours selon avis du professeur principal et du professeur spécialisé. Il est ouvert aux **élèves hors cursus** selon évaluation et avis du professeur spécialisé.

Harmonie cycle 2-3 « Sans Souci »

Cet orchestre d'instruments à vent avec percussions est géré par l'Union Musicale des Sans Souci. La participation à cet ensemble valide la pratique collective des élèves en cursus avec un répertoire varié allant du classique aux musiques actuelles, musiques de cortège, d'animation, traditionnelles et contemporaines. Il valide aussi la FM pratique d'ensemble.

Chaque année, il participe à des rencontres avec des musiciens professionnels.

Conditions d'admission :

Cet orchestre est ouvert aux **élèves en cursus** ayant validé la fin de premier cycle ou selon avis du directeur, du professeur spécialisé et du bureau de l'association. Il est ouvert aux élèves **hors cursus** selon évaluation et avis du professeur spécialisé.

4. Les Cours

Les différents cursus de l'école de musique intercommunale répondent aux attentes des élèves tout en respectant le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.

Cycle éveil

Le cycle probatoire est un cycle d'éveil musical en 3 années pour les élèves de MS (éveil 1), GS (éveil 2) et CP (éveil 3).

Seuls les élèves d'éveil 3 (CP) selon l'instrument demandé, leur maturité et l'avis du professeur spécialisé, pourront commencer l'apprentissage d'un instrument.

1^{er} Cycle

Le 1^{er} cycle est un cycle d'apprentissage fondamental ouvert prioritairement aux élèves ayant fait le cycle éveil et aux nouveaux élèves. Les cours débutent à partir de 7 ans, correspondant à la classe CE1.

Formation Musicale :

Le 1^{er} cycle de 5 niveaux (FM1, FM2, FM3, FM4, FM5) peut être effectué en 3 à 5 ans selon les compétences acquises. Un niveau de FM6 peut être envisagé suivant les besoins des élèves et les compétences acquises en FM5, afin d'obtenir l'ensemble des compétences demandées pour une fin de 1^{er} cycle.

Les élèves débutants de plus de 14 ans suivent la FM en cursus adulte en 3 ans (FM Aduo 1, 2 et 3), puis accèdent au 2^{ème} cycle selon les compétences acquises. Ce cycle adulte peut-être effectué en 2 ans selon les compétences acquises.

Les élèves en cours de FM seront évalués par **contrôle continu** et **évaluation finale**. Les évaluations finales seront les mêmes dans les niveaux concernés (même évaluation pour l'ensemble des FM1, même évaluation pour l'ensemble des FM2 etc.)

Si un élève progresse rapidement, le professeur de FM en lien avec le professeur spécialisé peut proposer à l'élève de passer dans l'année supérieure de FM.

Instrument :

Le cycle peut être effectué en 4 à 6 ans selon les compétences acquises par l'élève :

C1 – Initiation C1 – 1 C1 – 2 C1 – 3 C1 – 4 C1 – 5

Le 1er cycle est validé par un examen de fin de cycle du réseau ouest Audois.

Le passage inter-cycle est validé par examen interne.

Chant :

Le cycle de 3 ans est ouvert à l'esthétique Lyrique (C1-1L / C1-2L / C1-3L) et à l'esthétique musiques actuelles (C1-1M / C1-2M / C1-3M).

Pratique Collective :

Obligatoire dès la première année de cours d'instrument et comprise dans les cours de FM1, FM2, FM aduo1 et FM aduo2.

Elle peut être validée dans un autre établissement du réseau ouest Audois et/ou en CHAM

Mentions pour la F.M. / instrument / chant

Pour l'ensemble des évaluations notées, les mentions et passages correspondent aux notes ci-dessous :

– T.B.	Très bien avec félicitation du jury	18/20 à 20/20
– T.B.	Très bien	16/20 à 18/20
– B.	Bien	14/20 à 16/20
– A.B.	Assez bien	10/20 à 14/20
– Ins.	Insuffisant obligera à refaire l'année	Moins de 10/20

Les élèves ayant obtenu la mention AB accèdent au niveau supérieur selon avis du professeur principal.

Passer l'examen instrumental / chant dans le cadre du réseau ouest Audois qui inclut le conservatoire à rayonnement départemental de Carcassonne permet à l'élève d'obtenir un diplôme de fin de 2^{ème} cycle à valeur nationale. Chaque fin de cycle est validée par un examen avec un jury extérieur.

2ème Cycle

Le 2ème cycle est un cycle d'approfondissement ouvert aux élèves ayant validé le cursus 1^{er} cycle ou d'un niveau de fin de 1^{er} cycle. Dans la structure de notre école de musique il s'agira d'un cycle 2 avec une attestation validant les enseignements suivis dans le parcours sur contrat personnalisé.

Formation Musicale :

Les cours ne sont plus des cours de FM par niveau mais un parcours personnalisé en modules. Ce parcours personnalisé est composé de 3 modules à valider. Chaque module proposé dure une année.

Il est validé en fin d'année par le professeur spécialisé par un **contrôle continu, une évaluation en fin d'année** ou les deux.

Un élève peut s'il le souhaite valider les 3 modules sur une, deux ou trois années (en cumulant les modules). Cette possibilité doit être validée par les professeurs spécialisés concernés et le directeur. L'objectif étant d'être à l'écoute de l'élève mais aussi de ses capacités à suivre plusieurs cours.

Une fois les 3 modules validés, les élèves sont invités à continuer leur **formation musicale par la pratique d'ensemble** pour rester en cursus.

Une fois les 3 modules validés, et selon avis des professeurs spécialisés, l'élève valide son 2^{ème} cycle.

Le choix des 3 modules à valider doit être avant tout pédagogique. Il se fait en lien entre l'élève et l'avis du professeur spécialisé afin d'accompagner l'élève dans les bons choix pour son épanouissement et sa progression.

Les cours sont obligatoires pendant toute la durée du cycle instrumental.

Les modules proposés sont :

- Module rythme et culture
- Module improvisation
- Module écoute et analyse (en une ou deux années)
- Module FMAO (formation musicale assistée par ordinateur)
- Module MAO (musique assistée par ordinateur)

- Module FM par la pratique d'ensemble (une fois les 3 modules validés)

Instrument :

Le cycle peut être effectué en 3 à 5 ans selon les compétences acquises par l'élève :

C2 – 1 C2 – 2 C2 – 3 C2 – 4 C2 – 5

Le 2^{ème} cycle est validé par un examen de fin de cycle du réseau ouest Audois.

Le passage inter-cycle est validé par examen interne.

Chant :

Le cycle de 3 ans est ouvert à l'esthétique lyrique (C2-1L / C2-2L / C2-3L) et à l'esthétique musiques actuelles (C2-1M / C2-2M / C2-3M). Le 2^{ème} cycle est validé par un examen de fin de cycle du réseau Ouest Audois.

Pratique Collective :

Obligatoire pour les élèves en cursus quelle que soit la discipline.

Elle peut être validée dans un autre établissement du réseau ouest Audois et/ou en CHAM.

Mentions pour la F.M. / instrument / chant

Pour l'ensemble des évaluations notées, les mentions et passages correspondent aux notes ci-dessous :

– T.B.	Très bien avec félicitation du jury	18/20 à 20/20
– T.B.	Très bien	16/20 à 18/20
– B.	Bien	14/20 à 16/20
– A.B.	Assez bien	10/20 à 14/20
– Ins.	Insuffisant obligera à refaire l'année	Moins de 10/20

Les élèves ayant obtenu la mention AB accèdent au niveau supérieur selon avis du professeur principal.

Passer l'examen instrumental / chant dans le cadre du réseau ouest Audois qui inclut le conservatoire à rayonnement départemental de Carcassonne permet à l'élève d'obtenir un diplôme de fin de 2^{ème} cycle à valeur nationale. Chaque fin de cycle est validée par un examen avec un jury extérieur.

3^{ème} Cycle

Le 3^{ème} cycle est un cycle une :

- Certificat d'Etude Musicale (CEM) de pratique amateur
ou
- Diplôme d'Etude Musicale (DEM) pour une voie professionnalisante

C'est un cycle diplômant en Conservatoire à Rayonnement Départemental, Régional ou National Supérieur de Musique. (CRR, CRD, CNSM)

Formation Musicale :

L'école de musique intercommunale n'assure pas les cours de FM 3^{ème} cycle.

Les élèves préparant la filière professionnelle devront suivre les cours dans un établissement agréé tel que le CRD de Carcassonne Agglo ou le CRR de Toulouse (établissements les plus proche de la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois).

Instrument :

L'école de musique intercommunale n'assure pas, pour le moment, les cours d'instruments 3^{ème} cycle en autonomie. L'école de musique peut néanmoins accompagner les élèves dans la suite de leur apprentissage en donnant des cours supplémentaires (suivant les places disponibles) en lien avec les professeurs des CRD, CRR, CNSM.

Les élèves préparant la filière professionnelle devront suivre les cours dans un établissement agréé tel que le CRD de Carcassonne Agglo ou le CRR de Toulouse (établissements les plus proches de la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois).

La durée du 3^{ème} cycle instrumental dépend des conservatoires. Il est généralement compris entre 2 et 4 ans.

C3 – 1 C3 – 2 C3 – 3 C3 – 4

Chant :

L'école de musique intercommunale n'assure pas les cours de chant en 3^{ème} cycle. L'école de musique peut néanmoins accompagner les élèves dans la suite de leur apprentissage en lien avec les professeurs des CRD, CRR, CNSM.

Les élèves préparant la filière professionnelle devront suivre les cours dans un établissement agréé tel que le CRD de Carcassonne Agglo ou le CRR de Toulouse (établissements les plus proches de la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois).

La durée du 3^{ème} cycle chant lyrique ou musiques actuelles dépend des conservatoires. Il est généralement compris entre 2 et 4 ans.

Pratique Collective :

Obligatoire pour les élèves en cursus quelle que soit la discipline.

La pratique collective peut-être validée dans les CRD, CRR, CNSM.

Les examens de 3^{ème} cycle doivent-être validées dans les CRD, CRR, CNSM.

Passer l'examen instrumental / chant dans le cadre d'un conservatoire à rayonnement départemental, régionale ou national permet à l'élève d'obtenir un diplôme d'études musicale (D.E.M.), licence, master, et autres diplômes à valeur nationale. Les cursus et les conditions d'examens dépendent du Conservatoire concerné.

Cursus Adolescents / Adultes

Le cycle adolescents / adultes est un cycle d'apprentissage ouvert aux plus de 14 ans débutants ou non. La validation du cycle amateur adulte et le passage inter-cycle sont validés par examen interne en contrôle continu et/ou évaluation en fin d'année.

Formation Musicale

Le cycle FM adulte est un cycle de 3 niveaux (FM Aduo 1, FM Aduo 2, FM Aduo 3) ouvert aux adolescents / adultes débutants de plus de 14 ans. Le cycle peut être effectué en 2 à 4 ans selon les compétences acquises par l'élève.

Les adolescents / adultes ayant validé les cours de FM Aduo 1, FM Aduo 2 et FM Aduo 3 intègrent les modules du cycle 2 de formation musicale.

Instrument

Le cycle adolescents / adultes est un cycle de 6 ans

CA-1 CA-2 CA-3 CA-4 CA-5 CA-6

Après ces 6 ans de formation, l'élève adulte aura acquis l'autonomie pour pratiquer en amateur, au sein de l'école de musique intercommunale.

L'élève majeur a la possibilité de passer l'examen de fin de cycle 1 et 2. Cela dépendra de sa motivation personnelle à progresser et à passer un examen en public. Si l'élève ne souhaite pas passer la fin de cycle 1, son cursus s'arrêtera au bout de 6 ans.

Seuls les adolescents / adultes ayant les compétences acquises (validation de fin de 2ème cycle) et désirant accéder au 3ème cycle amateur ou professionnalisant pourront poursuivre l'enseignement dans un CRD, CRR ou CNSM en suivant les conditions d'accès des conservatoires concernés.

Chant

Le cycle adulte est un cycle de 6 ans pour l'esthétique lyrique CA-1L, CA 2L, CA 3L, CA 4L, CA 5L, CA 6L).

Le cycle adulte musac est un cycle de 6 ans (CA 1M, CA 2M, CA 3M, CA 4M, CA 5M, CA 6M). Après ce cycle de formation, l'élève adulte aura acquis l'autonomie pour pratiquer en amateur, au sein de l'EMI.

L'élève majeur a la possibilité de passer l'examen de fin de cycle 1 et 2. Cela dépendra de sa motivation personnelle à progresser et à passer un examen en public. Si l'élève ne souhaite pas passer la fin de cycle 1, son cursus s'arrêtera au bout de 6 ans.

Seuls les adultes ayant les compétences acquises (validation de l'accès au 3ème cycle amateur ou professionnalisant) pourront poursuivre l'enseignement dans un CRD, CRR ou CNSM en suivant les conditions d'accès des conservatoires concernés.

Pratique Collective

Obligatoire pour les élèves en cursus quelle que soit la discipline. Elle peut être validée dans un autre établissement du réseau ouest Audois

Suivi, examens et évaluations

Tout élève suivant un cours d'instrument ou de chant (même adulte) recevra une fiche semestrielle d'appréciation (Janvier et Juin) contenant l'appréciation générale de chacun de ses enseignants (FM – Instrument / Chant – Pratique collective). Les professeurs devront également renseigner l'historique de participation de chacun de ses élèves à tous les concerts et auditions.

Cette fiche pourra préciser les compétences acquises et/ou non acquises et une proposition de progression.

Tous les élèves passent un examen inter-cycle durant le cycle en cours et les examens de fin de cycle. Les examens de fin de cycle sont organisés par le Réseau Ouest Audois.

Les élèves chanteurs ayant la capacité de chanter selon l'esthétique lyrique passeront obligatoirement leur examen en esthétique lyrique. Il en est de même pour l'esthétique musiques actuelles.

Mentions

Pour l'ensemble des évaluations notées, les mentions et passages correspondent aux notes ci-dessous :

- T.B.	Très bien avec félicitation du jury	18/20 à 20/20
- T.B.	Très bien	16/20 à 18/20
- B.	Bien	14/20 à 16/20
- A.B.	Assez bien	10/20 à 14/20

– Ins. Insuffisant obligera à refaire l'année Moins de 10/20

Les élèves ayant obtenu la mention AB accèdent au niveau supérieur selon avis du jury.

Cours de soutien

En fonction des années, de la vitesse d'apprentissage, des difficultés, un cours de soutien pourra être mis en place.

Cursus École de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois

Cursus École de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois					
1 ^{er} Cycle	Formation musicale	Cours individuel instrumental Cours individuel chant			Pratique collective
FM1 (initiation)	1h30 1h00 de FM 0h30 de chorale	30 min <i>ou</i> 1h00 par groupe de 3 maximum	Instruments C1-Initiation C1-1 C1-2 C1-3 C1-4 C1-5	Chant C1-1L / C1-1M C1-2L / C1-2M C1-3L / C1-3M C1-4L / C1-4M C1-5L / C1-5M	1h00 minimum Au choix
FM2					
FM3					
FM4					
FM5					
FM6					
2 nd Cycle	Formation musicale	Cours individuel instrumental Cours individuel chant			Pratique collective
M – C2-1	1h00 Module au choix (en lien avec le choix pédagogique du professeur principal)	45 min	Instruments C2-1 C2-2 C2-3	Chants C2-1L / C2-1M C2-2L / C2-2M C2-3L / C2-3M	1h30 minimum Au choix
M – C2-2					
M – C2-3					
3 ^{ème} Cycle	Formation Musicale	Cours individuel instrumental Cours individuel chant			Pratique collective
C3-1	Suivi d'un cursus CRD / CRR	45 min minimum	Instruments C3-1 C3-2 C3-3	Chants C3-1L / C3-1M C3-2L / C3-2M C3-3L / C3-3M	1h00 minimum Au choix En lien avec un CRD / CRR
C3-2		1h00 à privilegier l'EMI			
C3-3		En lien avec un CRD / CRR			
Cycle Ado Adulte	Formation Musicale	Cours individuel instrumental Cours individuel chant			Pratique collective
ADUO 1	1h30 Durant le 1 ^{er} trimestre, 1h de chorale supplémentaire	30 min Ou 45min en 2nd et 3ème cycle possible sous condition de passage d'examen	Instruments CA-1 CA-2 CA-3 CA-4 CA-5 CA-6	Chants CA-1L / CA-1M CA-2L / CA-2M CA-3L / CA-3M CA-4L / CA-4M CA-5L / CA-5M CA-6L / CA-6M	1h00 minimum Au choix
ADUO 2					
ADUO 3	1h30				
M – C2-1	1h00 (en lien avec le choix pédagogique du professeur principal)	Ou 45min en 2nd et 3ème cycle possible sous condition de passage d'examen	2nd et 3ème cycle possible sous condition de passage d'examen	2nd et 3ème cycle possible sous condition de passage d'examen	1h00 minimum Au choix
M – C2-1					
M – C2-3					

5. Les C.H.A.M.

La C.H.A.M. - Collège

Généralités

Depuis 2019 l'école de musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois et l'éducation nationale ont lancé une C.H.A.M. (Classe Horaires Aménagés Musicale) à dominante vocale.

Cette C.H.A.M. est implantée au collège Blaise d'Auriol à Castelnaudary. Les enseignants concernés viennent de l'école de musique intercommunale ainsi que le professeur d'éducation musicale du collège.

Cette collaboration vise à permettre à des élèves motivés par les activités musicales à dominante vocale de recevoir, tout au long de leur scolarité au collège, en complément de l'enseignement général obligatoire, une formation spécifique dans le domaine du chant, leur garantissant les meilleures conditions d'accès à une pratique artistique en vue de leur réussite scolaire et de leur épanouissement personnel.

La classe à horaires aménagés doit permettre aux élèves de suivre leur scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales particulièrement affirmées.

Elle renforce par ailleurs l'action de médiation culturelle de l'école de musique intercommunale de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois qui existe déjà au niveau des écoles primaires du territoire en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Elle accroît enfin le rayonnement du chant choral qui est une des disciplines enseignées par l'école de musique intercommunale de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois et qui est pratiqué par un ensemble d'associations du territoire avec lesquelles elle a des partenariats.

Inscriptions

Au mois d'avril de l'année scolaire n-1, le collège diffusera auprès des écoles élémentaires de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois une information précisant les modalités de candidature pour une admission en CHAM.

Sous l'autorité du responsable de l'école de musique les candidats sont soumis à des tests d'aptitude. Ces tests sont suivis d'un entretien avec l'équipe pédagogique au cours duquel les candidats, accompagnés de leur représentant légal, exposent leur motivation.

La commission sous l'égide et en présence de Madame la Directrice d'Académie ou de son représentant donne son avis sur les candidats, en tenant compte du niveau scolaire de l'élève, de son niveau en musique, mais aussi et pour une part importante, de sa motivation et établit une liste des élèves répondant aux critères d'admission.



Organisation / Répartition des heures / Contenu spécifique

L'enseignement artistique musical sera dispensé sous la surveillance du professeur de l'école de musique intercommunale de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois sur le temps scolaire entre le professeur d'éducation musicale du collège et les professeurs de l'école de musique intercommunale.

Professeur d'éducation musicale		Professeurs de l'école de musique intercommunale	
Classes de 6^{ème} et de 5^{ème}			
Éducation musicale générale	1h00	Chant choral collectif	1h00
Éducation musicale technique	30 min	Formation vocale	30 min
Formation vocale	30 min	Supplément classe de 5 ^{ème}	30 min
Total enseignements		6 ^{ème} 3h30 / 5 ^{ème} 4h00	
Classes de 4^{ème} et de 3^{ème}			
Éducation musicale générale	1h00	Chant choral collectif	2h30
Éducation musicale technique	30 min	Formation vocale	1h00
Formation vocale	30 min		
Total enseignements		4 ^{ème} 5h30 / 3 ^{ème} 5h30	

Toutes les informations ci-dessus ne sont qu'un aperçu de la C.H.A.M.

L'intégralité du projet, la convention, et divers documents sont en annexe.

La C.H.A.M. - Primaire

Généralités

Depuis 2019 l'école de musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois et l'éducation nationale ont lancé une C.H.A.M. (Classe Horaires Aménagés Musicale) à dominante vocale au collège Blaise d'Auriol de Castelnaudary.

Cherchant à développer nos propositions pédagogiques musicales, l'objectif est de démarrer une C.H.A.M. à dominante vocale en école primaire dans l'avenir.

La création de cette C.H.A.M. vocale sera progressive. Une première phase aura lieu dès la rentrée de septembre 2021 avec une classe de CM1/CM2 de l'école primaire Alphonse Daudet à Castelnaudary. Suivant les résultats obtenus en fin d'année, la C.H.A.M. pourrait concerner les classes de CE1/CE2/CM1/CM2

Les enseignants spécialisés concernés viennent de l'école de musique intercommunale et travailleront de concert avec les professeurs des écoles de l'éducation nationale concernées et leur supérieur.

Cette collaboration vise à permettre à des élèves motivés par les activités musicales à dominante vocales de recevoir, en complément de l'enseignement général obligatoire, une formation spécifique dans le domaine du chant et leur garantissant une pratique artistique en vue de leur réussite scolaire et de leur épanouissement personnel.

La classe à horaires aménagés doit permettre aux élèves de suivre leur scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales spécifiques.

Cette C.H.A.M. pour école primaire renforce par ailleurs la création de la C.H.A.M. collège par l'école de musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois et le collège Blaise d'Auriol.

Un lien entre la C.H.A.M. primaire et celle du collège sera réalisé en suivant des conditions qui seront fixées prochainement.

Elle accroît enfin le rayonnement du chant choral qui est une des disciplines enseignées par l'école de musique intercommunale de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois et qui est pratiqué par un ensemble d'associations du territoire avec lesquelles elle a des partenariats.

Inscriptions

L'affectation d'un élève en classe primaire C.H.A.M. dépendra des critères de sélections objectifs donnant avant tout la possibilité au plus grand nombre d'élèves de prétendre à l'entrée dans cette classe. Les critères seront établis entre la direction de l'école primaire, l'inspecteur de la circonscription de Castelnaudary et la direction de l'école de musique intercommunale.

Une commission sera alors mise en place pour étudier les dossiers et établir la liste d'élèves définitive pour l'année scolaire (de septembre à juin).

Durant le premier trimestre, une évolution de cette liste peut être envisagée en accueillant de nouveaux élèves, ou son inverse.

Organisation / Répartition des heures / Contenu spécifique

L'enseignement artistique musical sera dispensé par les professeurs de l'école de musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois sur le temps scolaire.

L'organisation générale des horaires sera établie entre la direction de l'école primaire, la direction de l'école de musique intercommunale, les professeurs des écoles et les professeurs spécialisés concernés.

La première phase de création de cette C.H.A.M. se nommera Vocal'école.

Cette « classe à horaires aménagés musicale » se déclinerait en 3 cours :

Éducation musicale

Les séances d'éducation musicale comprendront des méthodes pédagogiques variées :

- Travail du rythme par ressenti corporel type « Dalcroze »
- Comprendre et suivre une partition à une, deux ou trois voix
- Des exercices d'écoute pour développer « l'oreille » des élèves
- La présence scénique, et le jeu corporel durant le chant
- ...

Pratique Vocale

Les cours seront collectifs avec un maximum de 6 élèves par groupe.

Ils aborderont toutes les techniques pour la pratique du chant choral :

- Ressenti corporel / Posture
- Justesse / Émission du son
- Soutien / Colonne d'air
- Diction / Expression
- ...

Chorale

La chorale sera la colonne vertébrale de Vocal' École. Il s'agira de réunir tous les élèves pour interpréter des chants au répertoire varié. Les chants seront à une, deux ou trois voix maximum.

L'important est de travailler les chants avec qualité dans l'objectif de réaliser un ou plusieurs concerts.

Propositions d'aménagements horaires		
Cours	Effectifs	Temps
Éducation musicale	Demi-groupe 12 élèves	30 min
Pratique Vocale	Groupe de 6 élèves maximum	30 min
Chorale	Groupe entier 24 élèves	1h00
	Temps total par élèves	2h00 (4h00 pour l'EMI)

La continuité de la C.H.A.M. et les années à venir

Depuis plusieurs années, une continuité pédagogique est créée entre plusieurs acteurs. Cependant, il n'y a jamais eu de convention entre toutes ces entités. Le potentiel pédagogique d'un tel parcours musical est très intéressant et important. L'école de musique intercommunale a la possibilité de mettre en commun ce travail de qualité. Les 5 acteurs de cette continuité :

- L'école de musique intercommunale, serait la coordinatrice des différents acteurs pour les projets à mettre en œuvre dans le futur.
- La C.H.A.M. du collège est la première base réalisée en collaboration entre l'école de musique intercommunale et le collège Blaise d'Auriol sur Castelnaudary depuis 2019.
- La C.H.A.M. à l'école primaire sera la seconde base qui permettra à des élèves d'accéder à un cursus musical à dominante vocale de qualité qui sera lancé en septembre 2021.
- Le lycée Germaine Tillion en partenariat avec le collège Blaise d'Auriol permet d'assurer 2h00 de cours de chant choral avec le professeur de musique du collège Blaise d'Auriol. Les élèves pourront ainsi continuer à pratiquer le chant et valoriser leurs compétences acquises en C.H.A.M.
- L'association Piccolo serait à présent un partenaire dans cette continuité. Cela permettrait aux étudiants et adultes ayant participé à ce parcours en primaire et secondaire de continuer la pratique du chant choral de qualité. L'organisation des répétitions par l'association permet ainsi de rassembler plusieurs générations de choristes.

Ces 5 acteurs seraient prochainement articulés autour de l'école de

Des conventions pourront être rédigées afin d'officialiser ce parcours musical de qualité sur le territoire Lauragais Audois. Les enseignements de ce parcours seraient dispensés ainsi :

- Les enseignants concernés pour l'école primaire et le collège viennent de l'école de musique intercommunale et du / des professeurs d'éducation musicale des différents établissements.
- Le professeur d'éducation musicale s'occuperait de l'atelier chant choral du lycée.
- Pour l'association piccolo, actuellement c'est le professeur d'éducation musicale du collège qui s'occupe des répétitions.

Les objectifs évolueront au fil des années et seront établis de concert entre tous les acteurs de ce parcours.

6. LES I.M.S. (Interventions en milieu scolaire)

Les interventions en milieu scolaire sont une volonté politique forte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois. De par cette volonté, l'ensemble des écoles primaires du territoire bénéficie d'interventions musicales.

C'est une part très importante de l'enseignement musical que peut amener l'école de musique intercommunale pour une culture sur l'ensemble du territoire pour tous.

Fonctionnements

Il y a 4 fonctionnements différents afin de répondre aux demandes des écoles primaires, de l'éducation nationale, de l'école de musique intercommunale et de ses intervenants. Cela permet à tous les élèves des classes du CP au CM2 de découvrir la musique et d'avoir un premier apprentissage musical de qualité en temps scolaire. Durant les 5 années de la scolarité en école primaire, un élève aura connu au moins 3 de ces fonctionnements :

- **Année projet spécifique**
Les interventions durent **40 minutes par classe chaque 15 jours**. Le projet est spécifique avec un thème choisi, il est établi entre l'école primaire, l'éducation nationale, l'école de musique intercommunale et le dumiste qui intervient. Ces projets donnent une orientation musicale spécifique de ce projet sur l'année. La réalisation en fin d'année peut-être sous plusieurs formes : un enregistrement, un spectacle, un concert etc.
- **Année découvertes musicales**
Les interventions durent **40 minutes par classe chaque 15 jours**. C'est une année où les interventions permettent d'acquérir des compétences en vue des années suivantes. Les orientations musicales peuvent être variées tout au long de l'année, ou avec des thèmes plus spécifiques. En fin d'année il n'y a pas de restitution sous forme de spectacle. D'autres réalisations seront alors proposées aux écoles. Il est possible que l'intervenant aide l'école à préparer un spectacle en autonomie.
- **Année conte en commun**
Les interventions durent **40 minutes par classe toutes les semaines** dans la mesure du possible, sinon, il y aussi la possibilité de faire travailler **les classes ensemble sur 1h00** (ex : 15 minutes une classe seule, 30 minutes les classes ensemble pour le chant, 15 minutes l'autre classe seule). C'est une année importante dans la scolarité des élèves. Elle réunit plusieurs écoles du territoire autour d'une création en fin d'année. Un conte en commun est alors créé par l'école de musique réunissant environ 150 élèves des écoles primaires concernées pour la chorale, l'école de musique avec l'Harmonie cycle 2 « Petit souci » et une partie théâtrale réalisée avec des élèves issus des écoles primaires concernées.
- **Année accueil étudiant I.F.M.I.**
Depuis plusieurs années, les étudiants de l'I.F.M.I. (institut de formation de musiciens intervenants) viennent dans deux ou trois écoles primaires du territoire. L'avantage de cette convention est de permettre, dans le cadre de leur formation, aux classes de maternelle (PS – MS – GS) d'avoir des interventions musicales. Les interventions ont lieu **toutes les semaines le vendredi**. A la fin de l'année, pour valider leur formation, les étudiants réalisent avec les élèves un conte musical qu'ils auront composé.



Durant la scolarité d'un élève, en collaboration entre toutes les écoles, la méthodologie s'applique pour un parcours musical complet :

Année de CP	Année de CE1	Année de CE2	Année de CM1	Année de CM2
Projet spécifique	Découvertes musicales	Projet spécifique	Accueil étudiant I.F.M.I.	Conte en commun

Il ne s'agit là que d'un exemple, suivant les écoles primaires, le nombre d'élèves concernés, le nombre de classes, le fonctionnement peut varier pour s'adapter au mieux à la situation.

Les projets

Chaque année les projets changent entre les écoles. Néanmoins chacun des projets inclut, dans la mesure du possible, plusieurs axes pédagogiques importants comme :

1 – Le chant

Les chants devront être appris dans un souci d'expression, de justesse et de musicalité. Il s'agit de créer une vraie dynamique autour des chants qui doivent être interprétés avec plaisir. Les chants seront variés permettant d'aborder différents styles, difficultés, musicalités.

Préparation corporelle

Détendre son corps / Recentrer l'enfant sur ses sensations corporelles / Se concentrer sur le geste à effectuer / Reproduire le geste / Etc.

Jeux vocaux / Vocalises

Maîtriser sa voix / Posséder une bonne technique vocale (posture, placement de la voix, gestion du souffle) / Reproduire des exemples vocaux / Préparer sa voix avec des vocalises / Etc.

Chants

Apprendre des chansons avec rigueur / Maîtriser la justesse / Chanter avec musicalité et dans le style du morceau / Présence scénique pour l'interprétation d'un morceau / Etc.

2 – L'écoute et la culture

Les diverses écoutes aux différents styles seront choisies en fonction de l'objectif, cela permettra aux enfants de développer leur écoute à l'aide de questions. Quels instruments jouent ? Rapide, lent, gai, triste ? etc. Utiliser un vocabulaire adapté, forte, piano, tempo etc. Pour les cycle 3 : plus de détails, différencier un thème d'un interlude, la forme ABA etc.

Reconnaître des instruments / Utiliser un vocabulaire adapté (tempo, nuances etc.) / Réemployer les termes appris durant la séance pour les séances suivantes / Utiliser le style de la musique écoutée pour le chant / Utiliser son vocabulaire pour exprimer ce qu'il ressent au travers de la musique

3 – La découverte instrumentale

Suivant les projets, les élèves peuvent s'initier aux instruments de musique. Au-delà d'éventuelles présentations d'instruments, les élèves pourront jouer tous ensemble avec des instruments de type percussions. En fonction des projets, ces instruments peuvent varier, des percussions africaines aux instruments fabriqués avec des matériaux recyclés en passant par les tubes harmonique et percussions « classiques ».

Reproduire des rythmes / Jouer ensemble avec musicalité (nuances, intentions, hauteur etc.) / Comprendre le fonctionnement des divers instruments / Accompagner des musiques et des chants / En fonction des niveaux, des musiques polyrythmiques / Jouer un morceau dans pour un concert ou un enregistrement.

Les différentes propositions

A chaque fin d'année scolaire et à chaque rentrée, les intervenants discutent avec l'équipe pédagogique pour le projet musical qui sera réalisé sur l'année. Une fois choisi, l'intervenant rédige le projet musical et son contenu. Il est ensuite validé par l'éducation nationale afin de pouvoir commencer les interventions.

Ci-dessous vous trouverez une liste non exhaustive des projets déjà réalisés, qui peuvent aussi être refaits, et qui ont été réalisés avec les ensembles de l'école de musique intercommunale.

Comédie musicale :

Le projet débouche sur un spectacle qui enchaîne théâtre, chant et danse. L'histoire et les dialogues peuvent être créés par l'équipe pédagogique ou l'intervenant. Les chansons seront des reprises et des créations en lien avec l'histoire. Ce projet est l'occasion d'aborder des thèmes tels que la citoyenneté, l'environnement, le voyage. Il met l'accent sur les musiques actuelles et est accompagné par un groupe de musique (élèves de l'école de musique, professeurs...).

Mosaïque musicale :

Chaque classe présente lors du spectacle de fin d'année sa création (instrumentale, rythme corporel, slam, théâtre, danse...). L'intervenant apporte ses compétences de musiciens tandis que les enseignants apportent leurs compétences spécifiques (danse, théâtre, écriture de texte...). Il peut y avoir un lien (histoire...) entre les différentes présentations de chaque classe ou pas. Lors du spectacle, ces créations peuvent être entrecoupées de chansons interprétées par la chorale de l'école. Le tout constitue une mosaïque musicale de par la diversité de son contenu.

Film musical (tous les deux ans)

Sur la base d'un scénario et de chansons, le tout écrit et composé par l'intervenant, un film est tourné avec tous les élèves de l'école puis est projeté en fin d'année aux parents au cinéma VEO de Castelnaudary sur l'écran de cinéma. Ce projet peut déboucher sur la création d'un DVD.

Création et enregistrement de chansons

Chaque classe écrit un texte (avec ou sans l'aide de l'intervenant pour la structuration). Ces textes seront mis en musique durant les séances en collaboration avec l'intervenant. Ce projet peut déboucher sur un spectacle choral ou/et un enregistrement de chansons qui peut donner lieu ou pas à la création d'un CD.

Projet histoire de la musique

C'est un projet qui va permettre aux élèves de découvrir les différentes périodes de la musique (Médiéval, Baroque, Classique, Romantique, Moderne, Jazz, Contemporain...). La production finale se fera sous forme d'un spectacle qui permettra aux classes de présenter des chants, une danse/chorégraphie, et une réalisation instrumentale.

Projet Flash Mob

Il s'agit d'un projet variable au fil de l'année avec une réalisation finale sous forme de Flash Mob. Ce projet va permettre aux élèves d'avoir des activités très variées tout au long de l'année. Des chorégraphies seront créées avec les élèves, l'enseignant et l'intervenant. La production finale sera une représentation sous forme de Flash Mob avec un lieu à déterminer, associant chants et danses.

Projet Percu-tubes en musiques actuelles

C'est un projet qui axe l'année sur des chants de musiques actuelles (Jazz, Pop, Rock...) et qui associe la maîtrise de percu-tubes (Boomwhackers) pour réaliser des productions rythmiques et mélodiques. La production finale se fera sous forme d'un concert avec des chants accompagnés de musiciens ainsi que les morceaux aux percu-tubes réalisés par les élèves.

Projet jazz

C'est une année qui permet de découvrir l'histoire du jazz, de sa création aux versions les plus modernes, cela permet aussi d'apprendre à improviser en Scat et de chanter avec le rythme « Swing ». La restitution se fait sous forme d'un concert Jazz accompagné de morceaux avec le big band de l'école de musique.

Projet Musique de Film

Les musiques de film ont aujourd'hui une part importante dans le paysage musical, de grands compositeurs ont écrit des musiques très intéressantes pédagogiquement parlant. Tout au long de l'année les élèves découvriront ces compositeurs, comment sont faites les musiques, comment elles sont enregistrées... Le spectacle réunira une des harmonies de l'école de musique interprétant des musiques de film et les élèves des écoles primaires avec chants et chorégraphies.

Projet Percussions et musique de monde

Tout au long de l'année les élèves apprendront à jouer de diverses percussions (tambourin, boomwhackers, claves, xylophone etc.) pour réaliser des morceaux en utilisant plusieurs notions de rythmes, et en polyrythmie. Les chants seront issus du monde entier, des chants chinois, africains, espagnols. Ces chants pourront être accompagnés des morceaux appris aux percussions. Pour les élèves du cycle 3 un objectif plus complexe les attend, réaliser une batucada brésilienne.

En finalité, l'école de musique intercommunale répond avec ces interventions à un grand axe culturel mené par l'intercommunalité Castelnaudary Lauragais Audois : La culture pour tous.

Nous répondons aussi au enjeux de l'E.A.C. : Education Artistique et Culturel

Avec ces interventions nous amenons plus de 1500 élèves à découvrir les différentes possibilités musicales avec des projets variés et un enseignement musical de qualité dès le CP.

De nouveaux projets feront leur apparition dans les années à venir.

Notamment un nouveau recrutement dumiste.

7. Les interventions dans les crèches et R.A.M.I.

L'école de musique intercommunale intervient aussi dans les crèches et R.A.M.I. (relais d'assistantes maternelles intercommunal) du territoire Lauragais Audois. A raison de séances d'une durée de 30 minutes par niveau chaque semaine.

Les objectifs en crèches sont bien sûr différents de ce que l'on demande en primaire. Une production en fin d'année peut être envisagée sous différentes formes. Cette production sera réalisée de concert entre la direction de la crèche et l'intervenant.

Les niveaux étant très différents suivant leur âge, les séances peuvent avoir de multiples formes et différents contenus :

Les comptines et chansons occupent une place de choix lors de ces ateliers. Chansons de mains et de pieds, jeux de nourrice, comptines et berceuses familiarisent les enfants au langage et favorisent tout particulièrement l'acquisition du schéma corporel, la latéralisation ainsi que la sensation de la pulsation rythmique.

Le musicien-intervenant favorisera un contact privilégié avec chacun des enfants en utilisant des supports tels que marionnettes, foulards, livres d'images, petits instruments adaptés à la taille des mains etc.

Les activités mises en place éveillent l'attention du jeune enfant, le sollicitent activement et lui permettent d'associer des éléments de son propre univers à des sensations musicales nouvelles.

La participation active des puéricultrices est vivement recommandée, afin que la démarche puisse être poursuivie tout au long de l'année.

0 à 3 ans nous paraît une période privilégiée pour découvrir le monde sonore environnant, pour sentir et expérimenter ses propres ressources musicales.

Avant la naissance, les balancements in utéro et les chansons chantées par la famille pendant la grossesse font que le bébé a déjà un acquis musical, son identité sonore. L'éveil musical va l'aider à retrouver ces sensations par l'écoute de chansons ou de musiques enfantines.

L'éveil musical a pour but d'éveiller l'enfant dans sa vie de tous les jours. Il lui permet de développer un certain nombre d'acquis sous forme de jeux : sur le geste, le mouvement à travers la manipulation d'instruments, de favoriser son développement, ses sens (vue, toucher, ouïe...) Ces jeux permettent de développer l'écoute, l'attention, la reproduction, le rythme, de faire travailler l'imagination, la mémoire etc.

Déroulement d'une séance d'éveil musical

Le besoin d'être à l'écoute de chaque enfant nécessite de travailler en petit nombre (de 5 à 6 enfants par groupe et par intervenant, si possible). L'atelier dure une trentaine de minutes, mais la durée est légèrement variable en fonction du nombre d'enfants par groupe, de leur âge et de leur réaction à l'activité proposée.

Déroulement « possible » d'une séance :

- Mise en confiance des petits participants (comptines, jeux de doigts, berceuses). Un rituel musical est proposé au début de chaque séance pour donner des repères aux tout-petits.
- Jeu libre et ludique (explorations instrumentales) : mise à disposition de petits instruments pour que chaque enfant ait son moment exploratoire individuel.
- Échange et communication (moment musical collectif). Activités autour de l'écoute, de l'improvisation, du mouvement.
- Retour au calme, détente, relaxation et « au revoir musical » pour clore la séance

8. Mais aussi ...

L'orchestre à l'école

L'école de musique intercommunale réfléchi à la mise en place de ce dispositif :

Tous les élèves d'une même classe de primaire ou de collège sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir **pendant trois ans**. Chaque orchestre à l'école constitue ainsi pour l'établissement qui l'accueille un véritable projet à la fois musical et pédagogique.

Avec un rythme de **deux heures par semaine**, les élèves progressent et atteignent rapidement un niveau musical de qualité. Ces résultats valorisants contribuent à donner aux jeunes plus de confiance en eux.

Pour cela, les professeurs développent **une pédagogie adaptée**. Ils utilisent un répertoire spécialement créé pour eux qui permet aux élèves de jouer dès le début des cours en formation orchestrale, tout en apprenant en parallèle la lecture de la musique et la technique instrumentale.

Chaque orchestre à l'école est un projet de territoire basé a minima sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique et une collectivité territoriale.

Les professeurs de l'Éducation nationale sont invités à travailler de concert avec ceux des écoles de musique ou des conservatoires qui viennent enseigner au sein des établissements scolaires. Il s'agit ainsi d'un projet fédérateur qui participe à l'animation du territoire. Chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique qu'artistique et organisationnel car il s'appuie sur les envies et compétences des acteurs locaux.

Depuis 1999, plus de 155 000 élèves partout en France ont vu leur vie transformée par le dispositif Orchestre à l'École.

Dispositif gratuit pour les familles, Orchestre à l'École est une opportunité unique de s'initier à la pratique musicale pour de nombreux jeunes qui y ont difficilement accès. Découvrir d'autres formes d'expression artistique, interpréter des compositions qui leur étaient inconnues, rencontrer des artistes et jouer à leurs côtés, se produire avec les bonnes conditions de concert.

Dans une ambiance de motivation commune, exempte de tout esprit de compétition, la pratique collective de la musique **incite les élèves à une plus grande participation à la vie du groupe et encourage des valeurs telles que le partage, le respect mutuel et la solidarité**. Le message est clair : pour atteindre l'harmonie, tous les éléments sont indispensables.

Les orchestres à l'école favorisent une meilleure intégration des élèves apprennent à jouer d'un instrument, mais aussi à s'écouter, à se concentrer, à faire preuve de rigueur et de discipline, tout en se faisant plaisir ! Leurs aptitudes, leurs efforts, leurs progrès sont valorisés. Le travail accompli leur redonne confiance et fierté. Le lien à l'institution, aux professeurs et aux enseignements s'en ressent... comme bien souvent les résultats scolaires !

Ancré dans l'histoire et la culture du territoire, chaque orchestre rayonne bien au-delà de l'école. Les élèves coopèrent avec les acteurs locaux, soutiennent des associations, visitent des établissements culturels, participent aux cérémonies citoyennes, aux événements commémoratifs, à des concerts locaux...

Acteurs du territoire, ils se préparent ainsi à **devenir des citoyens accomplis**.

Jouer en orchestre développe tout à la fois la capacité à travailler ensemble, le sens des responsabilités, l'autonomie, l'esprit d'initiative, l'agilité.

Cette pratique donne aux jeunes l'occasion de témoigner de leurs facultés d'adaptation quand ils doivent apprendre à jouer d'un nouvel instrument, aborder un nouveau style musical ou encore jouer hors de l'établissement scolaire. Autant d'aptitudes essentielles pour s'épanouir dans le monde de demain.

- 1545 orchestres sur tout le territoire
- 98 départements
- + de 155 000 enfants ont bénéficié du dispositif

Sur l'année scolaire 2022-2023 :

- 123 projets aidés à la rentrée de septembre 2022
- dont 87 nouveaux orchestres
- + 1 090 000 € d'instruments financés par l'association

Les rencontres

Régulièrement, les différentes familles d'instruments se réunissent pour des rencontres entre les établissements du réseau ouest Audois mais aussi du département et de la région. Des rencontres de cuivres réunissant une centaine d'élèves sont régulièrement organisées, tout comme des rassemblements de bois, de guitares etc...

Mais aussi des rencontres d'ensembles, comme par exemple avec des rencontres d'harmonies et des musiques actuelles qui ont été déjà réalisées. D'autres sont à venir comme le voyage avec l'harmonie Cycle 2 petit souci et une rencontre de cuivres autour d'une création du Brass Band Cathare.

Il s'agit d'une dynamique de rencontre collective impulsée par l'ensemble des professeurs de l'école de musique. Elle est très appréciée des élèves et renouvelle leur motivation pour acquérir de nouvelles compétences musicales

Liens associatifs

Le nouveau projet intercommunal Castelnaudary Lauragais Audois met en avant une volonté des communes à tisser un lien plus fort entre les propositions culturelles intercommunales et les associations du territoire.

Dans cette volonté politique, l'école de musique intercommunale a déjà effectué des projets. Comme l'hommage à Claude Nougaro lors de plusieurs concerts réunissant les chorales de l'école de musique, une chorale associative, une chorale scolaire et musiciens amateurs du territoire. Ainsi plus de 80 personnes de tous âges se sont réunies pour 3 concerts.

L'association « Union musicale des Sans Souci » est inscrite dans l'école de musique depuis sa création quand elle était encore associative. Des concerts en commun sont organisés chaque année tissant un lien intergénérationnel pédagogique intéressant et apprécié de tous.

C'est sur ce type de projets que l'école de musique peut réunir les associations musicales du territoire.

Projets spécifiques et résidence d'artistes

L'une des volontés intercommunales est de densifier l'offre culturelle. Une des propositions est d'accueillir d'avantage d'artistes en résidence. Le nouveau bâtiment avec ses salles plus nombreuses et importantes permettra d'augmenter ce type de projets. Notamment avec des artistes locaux mais aussi à un niveau plus national.

Des associations dans l'Aude pourraient être associées à ces projets qu'ils ont déjà l'habitude de réaliser. Notamment « Art Vivant 11 » ou encore « 11 bouge » qui sont habituées à promouvoir ces pratiques amateurs et professionnelles.

Des propositions de projets spécifiques sur un trimestre peuvent être envisagées. L'école de musique pourrait travailler avec un ou des spécialistes dans un domaine musical spécifique.

Cela pourrait être par exemple l'accueil d'un compositeur. Il pourrait travailler avec plusieurs ensembles, les ateliers, la FMAO, la MAO etc. afin de réaliser un concert avec uniquement des créations faites par les élèves avec l'aide du compositeur.

D'autres projets peuvent voir le jour en fonction des années, des effectifs, du potentiel des élèves etc.

Tout comme le voyage avec l'harmonie Cycle 2 petit souci qui peut se réaliser car l'harmonie a un bon effectif, un bon niveau et des élèves motivés. De même que l'atelier Musac Big Band qui se prépare à jouer dans le cadre d'un festival de Jazz.

Une nouvelle facette : le numérique

Les cours en Visio

La crise sanitaire de 2020 a été l'occasion d'adapter la pédagogie musicale avec les outils numériques.

La première étape a été de faire des cours en visio. Une obligation compte tenu de l'impossibilité de donner de cours en présentiel. Suivant les disciplines, les outils de visioconférence ne pouvaient être satisfaisants. Les professeurs ont proposé aux élèves de s'enregistrer et d'envoyer le résultat de leur travail. Ainsi la qualité étant meilleure, les professeurs ont pu donner une critique constructive de qualité vis-à-vis du travail de l'élève.

Les enregistrements audios et vidéos

Ces enregistrements ont aussi donné naissance à des montages vidéo réunissant plusieurs élèves sur une seule vidéo. Les ensembles instrumentaux ont pu continuer à pratiquer, de façon allégée, que ce soit les harmonies, le big band, la musique de chambre, les ensembles mono-instrumentaux etc.

Les médias et réseaux sociaux

Avec ces nombreuses vidéos, une chaîne YouTube a été créée. Afin de promouvoir le travail des élèves durant ces périodes de confinements mais aussi en dehors. Ces enregistrements ont aussi été un levier pédagogique pour garder le plus possible la motivation des élèves.

Lançant une nouvelle dynamique numérique, l'école de musique va continuer de réaliser des enregistrements, qu'ils soient audios ou vidéos, à la maison comme durant les auditions et concerts. Ces enregistrements seront ensuite publiés sur YouTube mais aussi sur la page Facebook officielle de l'école de musique.

Cette page Facebook a été créée pour promouvoir les réalisations de l'école de musique intercommunale sur les réseaux sociaux. Prochainement ce sera un compte Instagram qui sera créé en collaboration avec l'agent chargé en communication de l'intercommunalité Castelnau Lauragais Audois.

Toutes ces propositions « numériques » seront en constantes évolutions. Cela dépendra par exemple des temps de préparation, de réalisation, de restitution etc. Des ajustements seront aussi faits afin de répondre au mieux aux choix pédagogiques des professeurs envers leurs élèves. Chaque professeur pourra proposer des formats numériques de son choix.

En conclusion

L'école de musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois est inscrite sur ce territoire Lauragais Audois.

Depuis plusieurs années les élèves ont accès à un cursus musical de qualité répondant au schéma d'orientation pédagogique musical national tout en s'adaptant aux demandes de ses usagers.

Les professeurs impulsent une dynamique très appréciée. A travers les séances, les cours, les pratiques collectives et les projets que les professeurs proposent, l'école de musique présente une palette musicale variée de qualité.

Ce projet propose de s'adapter encore plus aux élèves en cursus notamment en cycle 2. Et propose de nouveaux cours et de nouvelles esthétiques pour attirer la jeunesse et jeunes adultes et les inciter à commencer la pratique musicale dans notre établissement.

Les musiques actuelles vont prendre une place plus importante avec les ateliers, le nouveau cours de M.A.O. et le nouveau projet pédagogique musiques actuelles. Cette esthétique sera aussi soutenue dans le cadre du réseau ouest Audois avec des rencontres entre les différents établissements. Afin de lancer une dynamique musiques actuelles de qualité sur le Lauragais Audois mais aussi sur le département.

L'école de musique intercommunale est aussi rayonnante sur tout le territoire. Au-delà des auditions et des concerts que nous dispensons dans les nombreuses communes. Les C.H.A.M., les IMS et les interventions en crèche sont des liens essentiels du premier âge jusqu'au collège, tout en étant en lien avec le lycée et les associations du territoire pour les adultes.

Un parcours musical pour les jeunes en partant de la crèche, mais aussi pour les adolescents et les adultes avec un cursus adapté à leurs âges et répondant à leurs attentes. Depuis 6 ans les cours adolescents/adultes ont été appréciés des usagers et continueront à être un maillage intergénérationnel de l'école de musique.

Tisser un lien avec les associations sera aussi un des objectifs des années à venir. Les chorales, les ensembles, les professeurs de musique du territoire, pourraient aussi participer ponctuellement aux auditions, concerts, et différents projets de l'école de musique.

Avec la construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement culturel adapté à notre entité, l'accueil de résidences d'artistes fera aussi partie des actions musicales futures avec des projets ponctuels de qualité.

Leitmotiv : Notre passion musicale et notre exigence au service de tous